

Hépatite B : les victimes augmentent, les mensonges continuent

I - Bref aperçu d'une émission télévisée (Résumé des interventions sans commentaires d'ALIS, les propos recueillis n'engagent que leurs auteurs)

(KTO, Télévision catholique, émission « Solidairement vôtre », diffusée le 18 avril 2006 à 20h50, présentation Valérie Tibet, www.ktotv.com/video_data.php3?numero=892)

Première partie de l'émission : la parole aux victimes

Valérie TIBET (présentatrice) : En 1994, on annonce une épidémie aussi dangereuse que le sida transmise par le sang, les rapports sexuels et la salive. 25 millions de personnes se font vacciner. Deux ans après on dénombre 1800 personnes qui souffrent des effets de ce vaccin avec des maladies auto-immunes, SEP, SLA, lupus etc... Dix ans après les associations recensent 3000 victimes du vaccin. Les labos et le corps médical parlent de « coïncidence », mais la polémique enflé et Kouchner abandonne les campagnes de vaccination dans les collèges. L'Etat indemnise, au titre d'accident du travail, **123 personnes** (personnel de santé) en reconnaissant le lien de causalité entre les pathologies et la vaccination.

Jacques A (atteint de sclérose en plaques après la vaccination hépatite B) : en tant que personnel de santé, il a été vacciné dans le cadre de la loi il a donc pu être indemnisé (il touche 1600 € par mois) car la SEP a été déclarée dans les trois mois qui ont suivi la vaccination. Si les troubles sont diagnostiqués au-delà des trois mois, le lien de causalité n'est pas reconnu et la personne n'a droit à rien. Il est sur un fauteuil roulant et ne peut plus rien faire, sa vie familiale a été bouleversée complètement : plus de vie sociale, plus de loisirs, le quotidien est conditionné par la maladie.

Christiane B (atteinte de rectocolite hémorragique après la vaccination hépatite B) : cette maladie est très invalidante. Pour Christiane, comme pour Jacques, la vie a basculé. Sa pathologie n'a pas été reconnue comme conséquence de la vaccination. Une association RCH a été créée pour apporter une entraide aux malades. Elle collabore avec l'AFSSAPS. Sur les 80 malades qui se sont signalés à l'association RCH, 75% avaient été vaccinés contre l'hépatite B.

Dr Albert GARCIA (responsable de la communication de Sanofi-Pasteur) : a affirmé que le vaccin hépatite B était très bien toléré et que c'était le seul rempart contre la maladie.

Yannick LE GALL (secrétaire du REVAHB, atteint de polymyosite après la vaccination hépatite B) : Le REVAHB, créé en 1997, a recensé 2815 cas de victimes du vaccin (cas vérifiés) et 3000 cas en cours d'évaluation. Pour cette association, il ne s'agit pas de remettre en cause l'utilité des vaccins mais d'aider les victimes à faire valoir leurs droits. « *On n'est pas du tout anti-vaccinalistes, si on l'était on ne se serait pas fait vacciner* » explique-t-il. Il s'est fait vacciner à l'âge de 13 ans en 1995, aujourd'hui il a une polymyosite (atteinte de tous les muscles striés, les muscles sont déchiquetés en profondeur). Il n'a jamais pensé que le vaccin pouvait être responsable, c'est le médecin qui l'a soigné qui a reconnu oralement le lien entre la vaccination et cette pathologie ; mais celui-ci refuse de faire une attestation écrite. Cette maladie, comme beaucoup d'autres atteintes post-vaccinales, n'est pas très visible en apparence mais elle empoisonne la vie sournoisement : un jour on est pas trop mal, le lendemain on est très mal. Après un effort, il faut deux jours pour se remettre. Yannick a 25 ans aujourd'hui. « Il est interdit de vaccins à vie », dit-il. « *C'est pour moi un préjudice moral. Par exemple, je n'ai pas pu aller au Sénégal pour un emploi car il fallait que j'aie le vaccin contre la fièvre jaune* », précise-t-il. Le REVAHB compte 3000 adhérents. 74 maladies différentes liées au vaccin hépatite B ont été répertoriées. Le but du REVAHB est d'aiguiller les gens vers des traitements. Le REVAHB réclame une vaccination au cas par cas pour ceux qui en ont besoin et l'abandon de la vaccination de troupeau. L'objectif serait de pouvoir réaliser des études indépendantes pour établir une vraie corrélation entre vaccin et pathologies. Quatre ans après sa création, le REVAHB a été reçu par l'AFSSAPS, organisme

avec lequel il collabore maintenant. Un questionnaire a été établi et le REVAHB et le comité scientifique de l'AFSSAPS examinent les dossiers ; le lien de causalité est retenu ou pas, en sachant que l'AFSSAPS applique les consignes de pharmacovigilance en vigueur : ne sont prises en compte que les pathologies qui sont constatées dans les trois mois qui suivent la vaccination. **Au-delà, le vaccin ne peut pas être mis en cause.**

Patricia BASLE (atteinte de myofasciite à macrophages, Présidente de l'association E3M) : « *Les malades qui s'adressent à nous, arrivent dans un état psychologique catastrophique, ils se sont faits jeter de partout, il se sont faits insulter, ridiculiser, ils ne savent pas ce qui leur arrive. On ne met pas de nom sur leur pathologie. Une errance de diagnostic est terrible pour les malades. On passe pour des tarés, on nous envoie chez les psy* », explique-t-elle. Elle-même est dans un état de fatigue, d'épuisement considérable. Les macrophages (éboueurs du corps) n'arrivent pas à éliminer l'aluminium, qui peut rester dans l'organisme pendant des années. En temps normal quand il y a une infection, les macrophages se mettent au travail pour détruire ce qui ne doit pas rester dans le corps. Cela crée une effervescence dans l'organisme qui se traduit par de la fièvre et un affaiblissement passager, puis tout revient dans l'ordre. Dans la myofasciite, les macrophages sont toujours en mouvement sans parvenir à éliminer l'aluminium et ils s'épuisent. Le système immunitaire devient fou. « *J'ai 3h d'autonomie par jour. Je ne peux pas faire mon lit, ça m'épuise. Je n'ai pas la force de déglutir. Je peux tomber dans un sommeil comateux de 2 ou 3 heures. Je ne peux pas faire à manger, au lieu de mettre la casserole sur le feu, je mets la main ; je ne peux plus conduire car je ne me souviens plus que je suis au volant. Les muscles ne me tiennent plus du tout. C'est mon mari qui fait tout. S'ajoutent à cela des problèmes cognitifs, perte de mémoire etc...* », confie-t-elle. L'association ne prend en compte que les malades qui ont été diagnostiqués par une biopsie. L'association apporte une aide au diagnostic.

Deuxième partie de l'émission : le contrepoids médical

Gisèle MOR (avocate) : Deux types de recours sont possibles : d'une part, un recours de droit commun contre le responsable de cette vaccination, c'est-à-dire le producteur qui met sur le marché un produit. D'autre part, un recours, en cas de vaccination obligatoire, contre l'Etat lequel est tenu d'indemniser les victimes. Mais toutes les victimes ne sont pas indemnisées. **Sur environ 400 dossiers présentés à l'instruction, seuls 123 ont donné lieu à indemnisation.** Dans certains cas, lors d'une procédure amiable, l'Etat a reconnu que les études de pharmacovigilance étaient suffisantes pour établir un lien de causalité permettant l'indemnisation. On se heurte à un problème scientifique : d'une part, l'Etat ne retient qu'un critère temporel (les trois mois) ce qui élimine beaucoup de victimes. D'autre part, c'est au demandeur d'apporter la preuve de la responsabilité du vaccin. « *Aucune étude n'a permis d'établir ce lien, elles ont seulement mis en avant des doutes. Je soutiens que ces études n'ont pas une valeur suffisante* », confie Gisèle MOR.

Pr Stanislas POL (hépatologue à l'hôpital Necker de Paris) : « *C'est un vaccin qui a une innocuité réelle et une efficacité indiscutable* » affirme-t-il. Cela est patent dans les pays de forte endémie où l'on a réduit de moitié les infections chroniques du foie, a-t-il ajouté. En France, les campagnes massives n'étaient sans doute pas nécessaires. « *Le critère chronologique est en effet discutable car on sait qu'un tiers des effets secondaires surviennent au-delà des 3 mois qui suivent la vaccination. Néanmoins, le message est qu'il faut maintenir la vaccination pour nous et nos enfants. Le virus de l'hépatite B est monstrueusement contagieux* », affirme le Pr POL. Certes, le vaccin peut avoir des effets secondaires, au niveau individuel, a-t-il ajouté. Selon lui, il n'est pas nécessaire de rattraper la vaccination à l'âge adulte dans notre pays. Mais il y a bien une transmission salivaire du virus dont la concentration est très forte, beaucoup plus que celui de l'hépatite C. Il y a également une transmission communautaire. Donc dans une perspective de recommandation générale, se faire vacciner est un service pour l'avenir.

Pr Philippe REINERT (Pédiatre à l'hôpital de Créteil) : Dans son service à Créteil il a vu de nombreux enfants de moins de 5 ans porteurs du virus de l'hépatite B, enfants qui, bien sûr, n'ont pas eu de relations sexuelles. On ne sait pas comment ils l'ont attrapée ; des études américaines montrent que 25% des contaminations sont inexplicables. « *J'ai 4 petits enfants, tous vaccinés* », précise-t-il. Beaucoup d'enfants se mordent et saignent, c'est très inquiétant. Concernant les campagnes de vaccination en France, il reconnaît que ce n'est jamais bien de vacciner tant de personnes à la fois. « *Je l'ai dit à Kouchner plusieurs fois* » affirme-t-il. « *Si on se place à l'échelon planétaire, l'hépatite B c'est un conte de fée. Certains pays nous supplient de leur fournir le vaccin, tellement la maladie est présente* », ajoute-t-il.

Pr Stanislas POL : Les chiffres qu'il avance sont : 350 millions de porteurs du virus de l'hépatite B dans le monde ; 1000 personnes meurent de la maladie en France chaque année ; on évite entre 50 et 100 morts par an en échange de 2 ou 3 accidents post-vaccinaux. « *Mais on ne peut pas dire si ces personnes seraient mortes si elles n'avaient pas été vaccinées ; ces 1000 morts ne sont pas très bien établis* » précise-t-il.

Dr François-Jérôme AUTHIER (neurologue à l'hôpital Henri Mondor) : Ce médecin travaille avec l'équipe du Pr GHERARDI sur la myofasciite à macrophages. Il s'empresse de dire « *Ce n'est pas parce que l'on soigne des gens victimes d'effets secondaires de vaccination que l'on est contre les vaccins, bien au contraire. Mais il est absolument nécessaire de définir les effets secondaires pour les éviter. La vaccination est un contrat, s'il y a un effet secondaire il est vécu comme fondamentalement injuste* » précise le Dr AUTHIER. Ce n'est pas la même chose avec les médicaments en cas de maladie. Il reconnaît que les effets secondaires ne sont pas spécifiques au vaccin hépatite B, il y a simplement un phénomène d'amplitude avec ce vaccin. Il ajoute que **des patients ont développé une myofasciite à macrophages après un vaccin antitétanique** (qui contient de l'aluminium) sans avoir reçu de vaccin hépatite B.

Patricia BASLE : Selon ses informations, les laboratoires auraient diminué les doses d'aluminium dans les vaccins : l'aluminium serait diminué de moitié dans le vaccin contre l'hépatite B, il serait fortement diminué dans le vaccin hépatite A et il y aurait 10 fois moins d'aluminium dans le vaccin contre l'anthrax.

II – Encore des victimes

On a jusqu'à présent attaqué essentiellement les fabricants. Pourtant ce ne sont pas eux qui font le geste de vacciner mais les médecins. Ne devrait-on pas les rendre responsables après tout ? S'ils ne sont pas informés sur les vaccins qu'ils pratiquent, ils sont coupables aux yeux de la déontologie médicale. S'ils sont au courant, ils sont tout aussi coupables de ne pas appliquer le principe de précaution. Quand un meurtrier abat quelqu'un d'un coup de pistolet, c'est bien le tireur qui répond de son acte devant la Cour d'assise et non le fabricant de l'arme. Si les procès se multipliaient contre les médecins vaccinateurs, cela se saurait vite et les médecins finiraient par y regarder à deux fois avant de vacciner au lieu de faire l'autruche.

Témoignages en France

« Lors d'une visite médicale d'embauche en janvier 1998 j'ai été vaccinée contre l'hépatite B avec le vaccin Engérix en même temps que le DTP.

J'ai depuis de fortes angoisses, des appréhensions qui jusque là m'étaient inconnues. J'ai peur des maladies, j'ai peur de partir loin de chez moi. J'ai des troubles de la mémoire ».

E.S. (63)

« J'ai 44 ans et je suis cadre socio-éducatif dans un établissement de jeunes en rupture de liens familiaux. Vaccination Hépatite B de 1994 à 2000.

De 1998 à 2001, j'occupe mon poste sans problème puis je me sens submergé, très fatigué, incapable de m'organiser de façon rationnelle.

Courant 2003, la situation s'aggrave (fortes douleurs aux mollets, fatigue généralisée). Hospitalisé en novembre 2003 en neurologie pour accident ischémique transitoire avec déficit sur le plan temporel. Je ressors sans explication sur mes troubles. Ma fatigue n'intéresse pas le praticien hospitalier. Le mois suivant je revois le spécialiste : j'ai un problème au niveau des anticorps antinucléaires, CPK, LDH, vitesse de sédimentation. Mon médecin traitant demeure perplexe. Electro-encéphalogrammes, tests musculaires, aucune piste n'est dégagée, sauf que je souffre d'une maladie auto-immune. On parle de polymyosite.

Entre 2003 et 2005, les troubles s'aggravent. Traitement à la cortisone. Douleurs musculaires généralisée. Fin 2004, je suis hospitalisé avec toute une batterie de bilans qui ne révèlent aucune anomalie... à penser que je suis fabulateur.

En janvier 2005 je tombe sur le site E3M et contacte Patricia BASLE. On monte un protocole de prise en charge et je fais pratiquer une biopsie deltoïde. Les résultats sont obtenus dans la dizaine de jours suivants avec le diagnostic de myofasciite à macrophages.

Je continue à travailler à plein temps, rongé par la rouille le matin, par les douleurs aux mollets, tendons d'Achille, puis bras et avant-bras, le tout associé à des problèmes respiratoires et troubles mnésiques importants. Je vis une galère.

Ma demande en accident du travail court toujours. Je suis passé devant une commission de réforme qui reconnaît le lien de causalité mais sollicite une expertise prévue le 9 juin 2006. Actuellement je suis en congé maladie car je suis au bout du rouleau ».

P. B.

Guënaelle a 43 ans et est employée administrative ; elle reçoit les vaccins Genhevac, Havrix, DTP Revaxis entre juin et septembre 1994. Suite à ces injections : différents problèmes de santé (Hypertension artérielle, poussée de diabète, 5 panaris d'un seul coup, vertiges de Menière, douleurs musculaires).

« Une fatigue intense et une lutte incessante contre le sommeil ont contribué petit à petit à me faire réduire mes activités.

En 2001, rien ne va plus et ma vie devient un véritable enfer de douleurs. Opération du canal carpien droit. Diagnostic de polyarthrite rhumatoïde. Multiples arrêts, médicaments à la pelle, je souffre toujours autant. On finit par me dire que j'ai une fibromyalgie. On me prescrit des antidépresseurs qui finissent par me rendre dépressive. J'arrête.

Depuis 2002, je souffre également de desmodontite chronique (inflammation des ligaments alvéolodentaires) et d'horribles névralgies faciales. Ce n'est qu'en 2005 qu'un médecin me dit, après biopsie au deltoïde, que j'ai une myofasciite à macrophages et un syndrome de fatigue chronique plus une hypersomnie idiopathique.

Après environ dix ans d'errance médicale, à être considérée plus ou moins comme une folle, je sais à présent ce dont je souffre. Malheureusement j'apprends qu'il n'y a aucun traitement spécifique de la myofasciite. Je suis de plus en plus limitée et tout effort m'achève. Je pense avoir plus que mon compte et franchement je n'ai pas demandé à être malade et à vivre misérablement financièrement. Ma vie n'en est plus une !





Malgré mon état, pour mon moral mais surtout pour pouvoir vivre, je suis obligée de travailler deux jours par semaine pour compléter ma si petite pension d'invalidité. C'est tout ce dont je suis capable et j'avoue que ces deux jours sont une véritable épreuve physique. Je ne sais pas si je vais tenir encore longtemps, je ne veux pas y penser ».

Christian (Brigadier Chef) : « *Je vous explique mon topo sur les 15 dernières années depuis que je suis tombé malade sur la frontière Turco-Irakienne, car je ne fais pas partie de l'opération tempête du désert mais de l'Opération Libage (plus connue sous le nom de Provide Confort), très peu connue et pourtant très dévastatrice au niveau des soldats tombés pour la France, d'ailleurs la presse n'avait pas le droit de passer la frontière turque.*

Nous étions partis pour une mission d'aide humanitaire en formant un couloir de sécurité entre les forces irakiennes très peu diminuées et les Kurdes qui se faisaient massacrer et qui s'étaient réfugiés dans le froid des hautes montagnes au Nord de l'Irak.

J'avais eu un premier traitement de vaccin pour le premier départ que je n'ai pas pu prendre et un deuxième passage aux multi vaccinations pour mon départ fin avril 1992, de plus sur le terrain où nous avons séjourné en Irak pendant 25 jours nous avons eu droit à une autre fournée (peste, choléra et une troisième inconnue, non répertoriée). Quelques jours plus tard en rentrant sur la base de SILOPI en Turquie, nous sommes tous, les uns après les autres, tombés malades (diarrhées, nausées et fortes fièvres) ; ces diarrhées ne m'ont jamais quitté. J'avais très mal à la tête, des fatigues inexplicables, des malaises et voici le résultat au 8 décembre 2000, la liste est longue :

- ✚ *Deux embolies pulmonaires massives*
- ✚ *Une phlébite (caillot 1,50m au départ et env. 0,80m actuellement)*
- ✚ *Un œdème au poumon gauche*
- ✚ *Une hépatite d'origine inconnue non répertoriée qui a engendré une stéatose hépatique qui s'est transformée en Fibrose Pseudo Alcoolique*
- ✚ *Prise de poids supérieure à 40 kg*
- ✚ *Deuxième phlébite même jambe droite*
- ✚ *Cholestérase sérique*
- ✚ *0,4mg d'aluminium dans les muscles*
- ✚ *Intestin fainéant*
- ✚ *Ablation de la vésicule biliaire*
- ✚ *Ablation d'une hernie inguinale*
- ✚ *Ablation de 11 dents*
- ✚ *Opération de 2 chalazions*
- ✚ *Nodule surrénal à droite*
- ✚ *Ablation d'un os sur 4 cm au niveau de l'omoplate gauche et accromioplastie de l'épaule*
- ✚ *Hématome sur la jambe gauche avec ulcères sous surveillance constante*
- ✚ *Diarrhées inexpliquées*
- ✚ *Diabète insulino-dépendant 4 injections d'insuline par jour. Pancréas ne fonctionne pas correctement*
- ✚ *Syndrome de cyriax*
- ✚ *Syndrome de mort*
- ✚ *Syndrome du survivant*
- ✚ *Très grande dépression pouvant déboucher sur d'énormes crises d'angoisse ou de méchanceté extrême*
- ✚ *Envies suicidaires (6 tentatives)*
- ✚ *Vomissements inexpliqués*
- ✚ *Maux de tête inexpliqués*
- ✚ *Douleurs dans toutes les articulations*
- ✚ *Douleur dans la hanche droite*
- ✚ *Douleurs dans la colonne vertébrale (IRM n'a rien révélé)*
- ✚ *Je n'arrive pratiquement plus à marcher (très mal aux genoux lorsque je descends ou monte un escalier)*
- ✚ *Fatigue Chronique*
- ✚ *12 autres présomptions de phlébites*
- ✚ *Douleurs dans les muscles (mollets et bras)*
- ✚ *Troubles de la vision*
- ✚ *Malaises distincts des malaises dus à l'hypoglycémie*
- ✚ *Crampes dans les jambes*
- ✚ *Douleur dans la cage thoracique et au niveau des vertèbres cervicales (port d'un collier)*
- ✚ *Moment de perte de la compréhension*
- ✚ *Ne supporte plus les cris aigus*
- ✚ *Ne supporte plus la vue d'un enfant qui souffre*

-  Sous anti-coagulants
-  Lupus avec prise d'antiphospholipides
-  Apnées du sommeil
-  Confond le jour et la nuit ; perte de la notion du temps (date, heure, jour, mois)

Ma vie actuelle se résume à Lit>Ordinateur>manger>soins infirmiers (3 fois par jour) >et soins Kiné (3 fois par semaine et 5 fois en été) et vivre le jour, ne plus penser au lendemain, un peu de modélisme auto mais vraiment sans plus. Je suis devenu une larve humaine qui revient cher à la sécurité sociale, reconnu handicapé à la COTOREP à 80% et si ma demande de pension d'invalidité des armées avait été positive, je serais reconnu à 145% d'invalidité. Tous les amis que j'avais lorsque j'étais civil m'ont quitté du jour au lendemain et je me suis retrouvé seul dans mon coin. C'est pour cela que je recherche des personnes malades comme moi pour lier une amitié.

Nous avons été médaillés par les américains après notre mission, mais cela ne vaut pas le prix de ma jeunesse qui est sacrément compromise. J'ai 42 ans et je suis un mort vivant ».

Merci à tous ceux qui voudront apporter un message d'amitié à Christian :

DJKKRISSS@aol.com

Patricia : *« En 1994, j'avais 34 ans. Aide médico-psychologique depuis l'âge de 29 ans, j'avais trouvé ma voie, aider des personnes polyhandicapées. En mars 1994, alors que je vais mettre au monde mon troisième enfant, je reçois un courrier de mon employeur m'informant de la nécessité de mettre à jour ma vaccination sous peine de ne plus pouvoir exercer ma profession dans la maison d'accueil en haute Normandie. Avant de reprendre mon travail en août 1994, je me fis donc vacciner contre l'hépatite B pour me protéger.*

1. Première injection Engérix B, juillet 1994 : fièvre, douleurs dans le bras
2. Seconde injection, août 1994 : fièvre, état grippal
3. Troisième injection, octobre 1994 : douleur derrière l'œil gauche, fièvre, douleur jambe gauche
4. Quatrième injection, février 1996 : fatigue anormale, épuisement, bouffée de chaleur, frissons.

A cette période, à aucun moment je n'ai fait la relation entre mes symptômes et la vaccination Engerix B.

Je demande à travailler à mi-temps. En 1995, Je commence à consulter, en plus de mon généraliste, des spécialistes (ophtalmologistes, angiologues, chirurgiens, endocrinologues, radiologues, neurologues). En 1998, je suis reconnue en accident du travail pour une durée de 2 ans, durant lesquels je vais essayer l'acupuncture, les infiltrations, la rééducation fonctionnelle en hôpital spécialisé, sans amélioration. Je ne peux plus marcher, j'ai des fourmillements dans les quatre membres, j'ai des périodes d'absence et de perte de mémoire avec désorientation dans l'espace..

En octobre 2000 : diagnostic de maladie démyélinisante. Confirmation de sclérose en plaques, je suis obligée d'utiliser un fauteuil roulant, j'ai une poussée invalidante tous les deux mois. Je récupère grâce à la kiné, mais je ne peux plus travailler. Déclarée inapte, je suis reconnue avec 79% d'invalidité par la COTOREP.

En mars 2001, je retourne chez le neurologue, j'ai des compressions dans les mollets, l'impression d'être écrasée dans un étau. Entre temps nous avons acheté un ordinateur et j'ai fait des recherches sur Internet pour trouver des témoignages qui ressembleraient au mien. Le neurologue se ferme comme une huître quand je lui parle de la vaccination hépatite B et il me dit : « Ce n'est pas la peine de reprendre rendez-vous, on se revoit dans un an ». Je sors de son cabinet en essayant de retenir mes larmes. Je deviens agressive, je n'ai plus envie de parler. Le neurologue envoie un courrier à mon généraliste où il écrit « la prise en charge de Madame G. va être difficile, les plaintes vont perdurer, ses symptômes sont

sûrement liés à ses nombreuses recherches sur Internet ». Je comprends alors que le neurologue ne me croit pas et me prend pour une folle. Je change de neurologue. Après une biopsie du deltoïde, diagnostic de myofasciite à macrophages. J'avais bien cette maladie depuis 8 ans : un calvaire et des milliers de francs dépensés en examens médicaux et consultations. Il faut une petite valise pour mettre tous mes résultats d'examens. Durée du labyrinthe administratif : de mai 2002 à septembre 2003 ».

Reconnue en accident du travail, Patricia se bat courageusement pour dénoncer le calvaire de toutes les victimes qui se battent pour survivre aujourd'hui n'ayant pour la plupart aucune reconnaissance.

Gérard (Mari de Lucienne FOUCRAS), vacciné en 1996, décédé en 1999 à l'âge de 69 ans d'une sclérose latérale amyotrophique (SLA) aggravé par un syndrome de Goujerot-Sjögren.

Nathalie, vaccinée en 1994, décédée en 1998 à l'âge de 28 ans, d'une sclérose en plaques. Elle a commencé à ressentir des douleurs dans les jambes et des pertes d'équilibre. Au fil des jours elle est devenue méconnaissable.

Melle C., étudiante, vaccinée en 1994, décédée en 1999 à l'âge de 20 ans, d'un lupus ayant détruit les reins.

Annette, 40 ans, rédactrice territoriale, vaccinée en 1995 avec Engérix. Après plusieurs revaccinations DTP, elle s'est retrouvée à l'hôpital, très amaigrie. En 2003 elle s'est trouvée bloquée avec une très forte douleur dans la colonne vertébrale. Aucun diagnostic précis n'a été fait à ce jour. Elle a 40 ans.

Catherine, 37 ans, responsable commerciale, vaccinée en 2000. Deux ans après la vaccination, les douleurs ont commencé avec une très grande fatigue. Sensation de froid et de chaud sans rapport avec l'environnement. En 2003, hospitalisation pour une inflammation de la cuisse. Diagnostic : myosite. Mouvements incontrôlés des jambes avec décharges électriques. La dégradation de son état de santé l'oblige à cesser son travail en 2004.

Christine, 42 ans, agent hospitalier : vaccinée avec Genhevac en 1984, 1985, 1990, 1995. 12 ans d'errance de diagnostic. Ses symptômes sont nombreux (diabète, cystite, hypertension, tachycardie, migraines etc...). Aucun lien de causalité reconnu.

Gilda, 51 ans éducatrice, vaccinée en 1992. Symptômes multiples (syndrome de fatigue chronique, douleurs musculaires et articulaires). Après le diagnostic de fibromyalgie, elle sera mise en invalidité pour inaptitude au travail.

Chantal, 52 ans, aide médico-psychologique, vaccinée en 1991. En 1993 les douleurs sont ressenties dans la nuque puis dans le bras et le dos. Une IRM révèle 24 lésions de démyélinisation. On la prend pour une dépressive. Sa biopsie en octobre 2005 révèle une forte suspicion de myofasciite à macrophages. Mais pas de reconnaissance car la lésion n'a pas été trouvée. Chantal est anéantie.

Isabelle, 43 ans, technicienne, vaccinée en 1996. Depuis c'est une véritable descente aux enfers. En invalidité actuellement.

Jean-Louis, 39 ans, pompier, vacciné en 2001. Dès la première injection, les malaises sont apparus. Le médecin ne les a pas pris au sérieux. Après la troisième injection, les douleurs et la fatigue se sont amplifiées. Le neurologue consulté parle de myofasciite à macrophages.

Mais biopsie négative. Dès qu'il fait un effort il est épuisé et ne peut plus exercer son métier qu'il vénérât. Il est anéanti.

Malika, 45 ans, aide soignante, vaccinée en 1995. Sclérose en plaques. Marche avec une canne. Elle a perdue son poste de travail.

Mathieu, 26 ans, vacciné en 1993. Sa vie est devenue un calvaire. Douleurs musculaires diffuses et nombreux symptômes rendant la vie quotidienne impossible. Toutes les analyses donnent des résultats « normaux ». En attente de biopsie musculaire.

Christiane, 55 ans, infirmière, vaccinée en 1991. De suite son état de santé s'est détérioré, multiples symptômes et douleurs atteignant tous les organes pratiquement. Démyélinisation avec poussées et fatigue chronique. En fauteuil roulant. Elle a dû arrêter son travail.

Christine, 42 ans, enseignante, vaccinée en 1995. Névrite optique depuis.

Emmanuel, vacciné en 1996. A mis fin à ses jours en 2001. Sa mère est formelle, son fils s'est suicidé car il n'en pouvait plus. Brillant élève de Bac S, puis étudiant en Arts appliqués. DTP reçu en juin 1993 : éruption cutanée douloureuse sur le visage. Juin 1996 : Engérix, et août 1996 : Genhévac. « *C'était tellement banal, nous n'étions pas au courant* » raconte la maman. Après l'injection de Genhevac en avril 1997, syndrome dépressif en juin. Plusieurs manifestations d'herpès en janvier 1998. Départ pour la Nouvelle Zélande en janvier 2001 avec retour prévu le 30 mars. Suicide le 16 mars 2001. Il souffrait d'un syndrome de fatigue chronique.

Gilles, 43 ans, éducateur, vacciné en 1992. Dès 1995, douleurs diverses. Suspicion de myofasciite à macrophages. Douleurs intenses dans les membres, état d'épuisement, perte du sommeil, crises régulières avec hospitalisation. Cessation de toute activité professionnelle. Affaiblissement général progressif.

Joëlle, 42 ans, vaccinée en 1996. Hospitalisée en urgence pour une éruption cutanée généralisée. Diagnostic : lupus et fatigue chronique. Elle a perdu son poste de travail. Reconnue à 80% de handicap.

Liliane, 52 ans, infirmière, vaccinée en 1986. Syndrome de fatigue chronique. Elle a traduit bon nombre de travaux de recherche sur cette maladie et elle prépare un ouvrage sur ses recherches.

Marc, 41 ans, vacciné avec Genhévac et Engérix. En arrêt de travail pour dépression. Problèmes oculaires, troubles de l'audition, paralysie et grande fatigue qui le démobilisent. Il baisse les bras. Il est au bout du rouleau d'autant que l'on ne trouve rien d'anormal dans les analyses. Il doit faire cependant une biopsie musculaire.

Marie-Odile, 40 ans, secrétaire, vaccinée en 2000. Immédiatement après le vaccin : grande fatigue et douleurs musculaires et articulaires. Diagnostic en 2005 : myofasciite à macrophages.

Thierry, technicien, vacciné en 1994. Tout juste marié, un métier actif dont il rêvait, la vie lui sourit. Puis, les douleurs apparaissent, le handicap grandit, il est aujourd'hui en fauteuil roulant avec une myofasciite à macrophages, plus une sclérose en plaques.

Romain, né en 1982, vacciné en 1993. DTP plus Hépatite B en 1993. Fatigue et troubles de la concentration s'installent. Baisse de motivation pour l'école, il s'engage dans l'armée.

Reçus en 2000 : MéningoA+C, Mutagripp, Typhérix, Havrix, Fièvre jaune. Réformé de l'armée pour inaptitude physique en 2003 avec mention « infirmité ».

Laurent, 41 ans, électronicien, vacciné en 1996. Immédiatement, douleurs diffuses. Toute une batterie d'examen qui s'avèrent normaux. Il souffre du matin au soir. On évoque la fibromyalgie. Arrêts de travail répétés. Diagnostic de myofasciite à macrophages. « *Cela fait 7 ans que je galère et je sais que ce n'est pas fini. Cette maladie a détruit ma vie, avant j'étais un homme souriant, très actif. Aujourd'hui je suis anéanti* » confie-t-il.

Lucette, 49 ans, agent hospitalier, vaccinée en 1992. Après 3 injections de Genhévac sa vie va basculer. Son état de santé se dégrade de plus en plus. Elle vit un calvaire depuis 12 ans.

Didier, 48 ans, commercial en parcs et jardins, vacciné avec Engérix et malade depuis 10 ans. 5 ans d'invalidité, Cotorep à 80%.

Gérard, commerçant, puis ambulancier. Victime du vaccin hépatite B. A porté plainte devant le tribunal administratif.

Alexandre. « *Le 10 août 1998, nous avons appris que notre fils, âgé de 2 ans était atteint d'une tumeur cérébrale courante chez l'enfant ; un médulloblastome* ». Après deux opérations du cerveau, les parents ont souhaité entreprendre un traitement non toxique pour soigner leur enfant, les autorités médicales ont refusé. Alexandre est décédé le 31 janvier 1999.

Jeannine, 66 ans, vaccinée en 1995 et 1996. Décédée en octobre 1999 d'une sclérose latérale amyotrophique. Son mari explique : « *Après la campagne par messages radio, spots télévisés, nous nous sommes fait vacciner pour préserver la santé de nos petits-enfants. Pour moi, après des malaises, j'ai repris le dessus, malheureusement il en a été autrement pour ma pauvre épouse* ».

Mme A. infirmière, vaccinée avec Genhévac en 1992 à l'âge de 48 ans, puis en 1993 et 1994. A reçu également plusieurs injections de Tetavax et polio. En 1996, le diagnostic de sclérose latérale amyotrophique est posé. Aggravation continue jusqu'au décès en 2005. Le rapport d'expertise du neurologue a conclu à un lien de causalité très probable avec le vaccin. L'Etat a été déclaré responsable par le tribunal de Marseille confirmé par la Cour d'appel administrative le 1/12/2004.

Au Maroc

Achraf, vacciné à 19 mois avec Engérix. Trois jours après, paralysé, il a perdu l'usage de la parole et a sombré dans le coma. Après des soins intensifs, il est aujourd'hui, à l'âge de 7 ans, handicapé profond (syndrome de Guillain-Barré). Il ne parle plus et ses membres sont atrophiés. Le lien de causalité a été reconnu par l'expert. Les parents ont porté plainte au pénal. Le laboratoire Glaxo a été condamné le 7 novembre 2005. Le procès en appel est en cours à Casablanca. Lucienne FOUCRAS, auteur du livre « *Le dossier noir de la vaccination contre l'hépatite B* », a fait le voyage pour soutenir la famille qui a reçu de nombreux témoignages d'encouragement du monde entier. Françoise JOËT s'est rendue à Casablanca pour le procès en appel. Un compte rendu de cette affaire sera fait dans le prochain numéro du *Courrier d'ALIS*.

Au Canada

« Lucia Morgan a été vaccinée contre l'hépatite B pour pouvoir travailler comme infirmière dans un centre de santé à Toronto. Une demi-heure après la première injection, elle ressent une fatigue extrême et des symptômes rappelant la grippe. Lorsqu'elle informe les services de santé de Toronto de ses troubles, elle a été aussitôt traitée « d'anti-vaccinaliste cinglée ». Les autorités n'ont pas voulu remplir une déclaration d'effet secondaire comme exigé par la loi (Ontario Health Protection and Promotion Act).

Deux mois plus tard, peu après avoir reçu la deuxième injection du vaccin, elle ressent les mêmes symptômes mais aggravés et depuis, elle n'a pas pu récupérer. Elle devait périodiquement s'absenter de son travail, et sa santé s'est dramatiquement dégradée. Incapable de travailler et clouée au lit pendant 6 mois, ses souffrances étaient multiples : déficience de l'attention, perte de la mémoire ancienne et récente, douleurs articulaires chroniques, épuisement permanent, problème de transit intestinal, maux de tête sévères, troubles de la vision, inflammation des glandes, surdité, problèmes de coordination dans les mouvements, etc... Elle n'avait jamais souffert de tous ces troubles auparavant.

Les examens ont montré : un dommage sur les lobes frontaux et latéraux et, à la base du cervelet, de nombreux problèmes dans la partie gauche du cerveau et d'aberrantes cavités dans la matière grise. Des dommages étaient aussi apparents dans l'artère cérébrale centrale des deux côtés. En d'autres termes, Lucia avait subi des dommages étendus et irréversibles du cerveau. Il s'agissait d'une maladie auto-immune consécutive au vaccin hépatite B. Tous les médecins qui l'ont suivie, ont confirmé le lien de causalité avec le vaccin.

Au Canada, il n'y a pas de système de compensation en cas de dommages dus à une vaccination, sauf au Québec. Depuis 1987, le gouvernement américain a dépensé un milliard de dollars pour indemniser les victimes d'effets secondaires des vaccinations.

Lucia Morgan a intenté un procès qui a débuté le 6 mars 2006. **Le vaccin pose un REEL RISQUE alors que la maladie ne représente qu'un RISQUE POTENTIEL** ».

(Toronto, 14 mars 2006/CNW – www.newswire.ca)

Line, 32 ans, personnel de santé, vaccinée en 1998. Elle est malade depuis 15 ans après les trois doses de vaccin hépatite B. Diagnostic qui a été avancé : fibromyalgie, fatigue chronique, avec hypersensibilité environnementale, troubles du sommeil, colon irritable, cystite interstitielle etc... En attente de confirmation de myofasciite à macrophages. Elle a créé un site : <http://groups.msn.com/gt0ig77hmv9ohoa5rs3rol322/messages.msnw>

ETC...

Quelques sites de victimes du vaccin hépatite B

www.e-monsite.com/aluminiumetvaccins (site de Marie-Odile MONIER)

www.lamyofasciite.com (site de Charles PRESA)

www.alain.fraudier.free.fr (site d'Alain FAUDIER)

www.didier.douchet.free.fr/?p=story (site de Didier DOUCHET)

<http://groups.msn.com/victimesdelavaccination/homepage> (forum de Patricia GOUY)

<http://asso.e3m.free.fr/?page=plaquette> (site de Patricia BASLE présidente de l'association sur la myofasciite à macrophages)

www.revahb.org (Réseau vaccin hépatite B)

Voir également notre site européen www.efvv.org

Pourquoi ne pas créer une union mondiale des victimes du vaccin Hépatite B ?